

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 26 juin 2019**

Communication n° 27/06.2019

Objet: élimination des déchets végétaux de cuisine

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de permettre à tous les ménages de notre commune d'évacuer régulièrement leurs déchets végétaux de cuisine, une ancienne poubelle de ville a été installée à l'entrée extérieur de la déchèterie.

Ainsi, les déchets de cuisine peuvent dorénavant être déposés dans ce contenant en dehors des horaires officiels de notre structure communale. Nous relevons que pour des questions de volume, cette poubelle n'est pas destinée à recueillir les déchets végétaux de jardin.

Pour rappel, sont considérés comme déchets végétaux de cuisine, tous les déchets compostables ménagers, les restes de repas crus et cuits, les légumes, épluchures, fruits et agrumes, ainsi que le marc de café et de thé (pas en capsule) et les œufs.

Les déchets végétaux de jardin sont à déposer dans la benne ad hoc durant les heures d'ouverture de la déchèterie et pour un volume ne dépassant pas le coffre d'une voiture, soit maximum 1 m³.

La Municipalité

Saint-Prex, le 26 juin 2019/EG – 404.01

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83